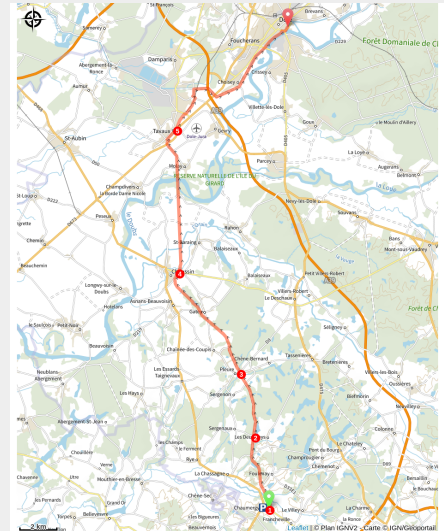


Tour du Jura Vélo Loisirs - Étape 5 : Chaumergy - Dole

Bresse Haute-Seille



Pont de Molay sur la Voie de la Bresse Jurassienne (© Lilian Menetrier/Jura Tourisme)



Cette dernière étape du Tour du Jura vélo loisirs vous permet de relier la Bresse Jurassienne à la ville d'Art et d'Histoire de Dole en passant par la plaine du Finage.

En empruntant la Voie de la Bresse Jurassienne (véloroute) puis l'EuroVelo 6, vous traverserez des villages typiques de la Bresse à l'architecture traditionnelle et profiterez des paysages agricoles côtoyés par de très nombreux cours d'eaux et étangs qui font le bonheur des pêcheurs et où il fait bon flâner.

Vous passerez à proximité de la maison des étangs qui vous fera découvrir la diversité de la faune et de la flore qu'abrite cette région dont une bonne partie est en zone Natura 2000. Vous

Infos pratiques

Pratique : Cyclisme - vélo de route

Durée : 3 h 30

Longueur : 34.2 km

Dénivelé positif : 262 m

Difficulté : Facile

Type : Itinérance

Thèmes : Histoire et patrimoine, Naturel, Pastoralisme et agriculture

arriverez ensuite à Chaussin avant de traverser la rivière de la Loue en direction de Tavaux. Là vous rejoindrez l'emblématique EuroVelo 6 qui vous ramènera jusqu'à Dole en longeant la rivière du Doubs et son canal.

Itinéraire

Départ : Chaumergy

Arrivée : Dole

Balisage :  Grandes itinérances

Communes : 1. Chaumergy

2. Foulenay

3. Les Deux-Fays

4. Sergenaux

5. Sergenon

6. Pleure

7. Chaînée-des-Coups

8. Gatey

9. Asnans-Beauvoisin

10. Chaussin

11. Saint-Baraing

12. Champdivers

13. Rahon

14. Molay

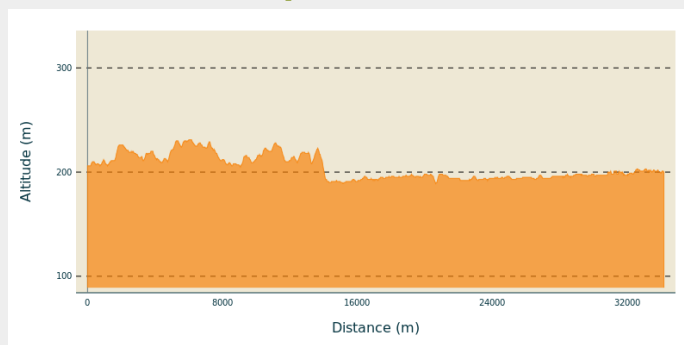
15. Tavaux

16. Damparis

17. Choisey

18. Dole

Profil altimétrique



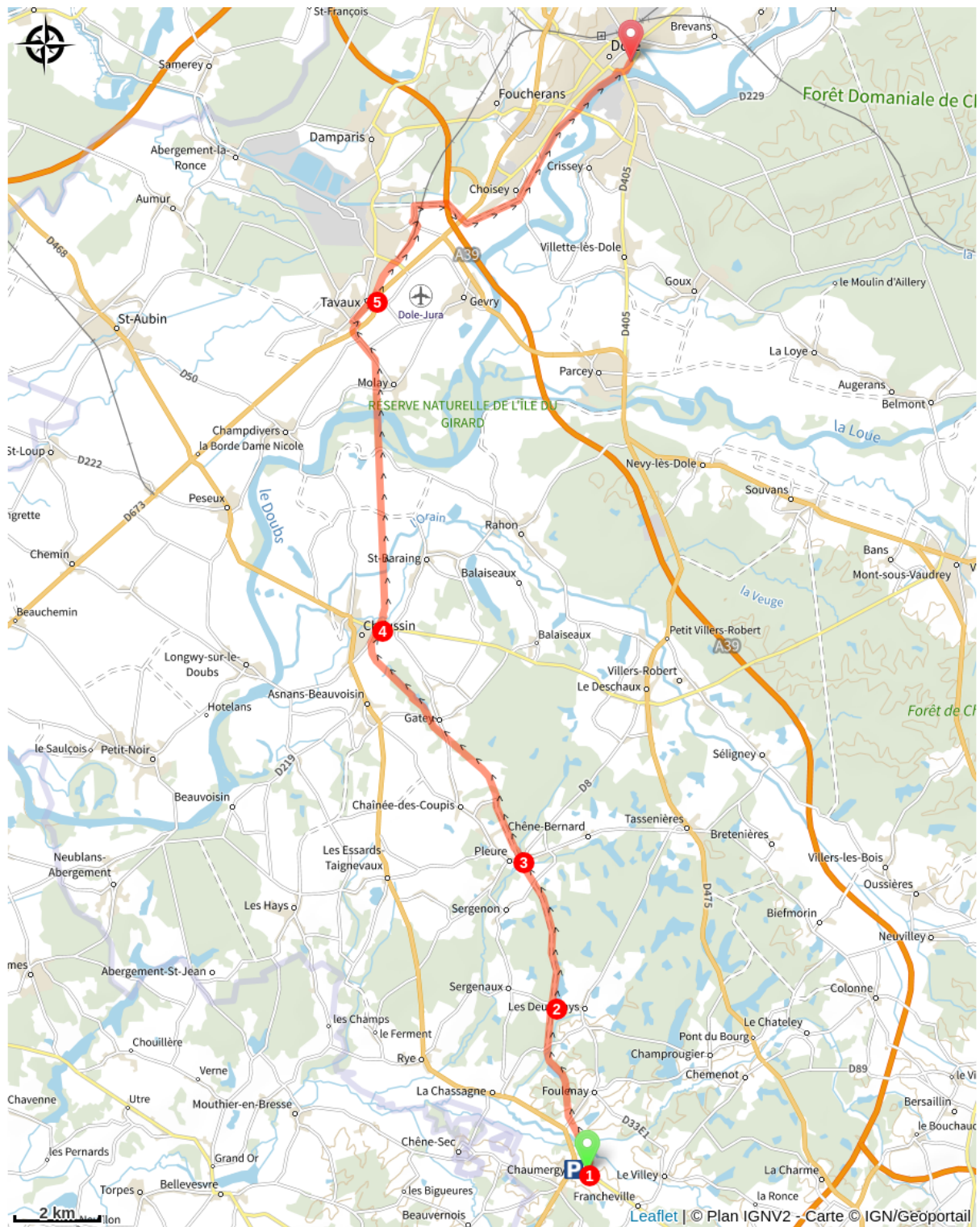
Altitude min 189 m Altitude max 231 m

1. À Chaumergy continuer sur la Voie de la Bresse Jurassienne en site propre qui traverse le ruisseau du Bief d'Ainson.
2. Restez vigilant lors de la traversée de la D212 à hauteur de la Maison des Etangs.
3. À Pleure, rejoindre Gatey en site propre.
4. Soyez prudent dans Chaussin, notamment sur le rond-point à l'entrée du village. Continuer sur la véloroute jusqu'à Molay.
5. Soyez vigilant dans la ville de Tavaux qui vous permet de rejoindre l'EuroVelo 6 pour rallier Dole par Choisey le long du canal du Rhône au Rhin.

Infos pratiques :

- Tous services sur Chaumergy, Chaussin, Tavaux, Choisey
- Gare à Dole
- Hébergements Accueil Vélo à Chaumergy, Chaussin, Parcey, Monnières et Dole
- Réparation de vélo Choisey et Dole

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Lons-le-Saunier, prendre la direction de Bletterans par la D470. A Bletterans, emprunter la D33 jusqu'à Chaumergy.

Parking conseillé

Parking au centre de Chaumergy

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB Grèves et îles du Doubs entre Asnans-Beauvoisin et Choisey (Pont de Molay)

Période de sensibilité : Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3801056 – Grèves et îles du Doubs entre Asnans-Beauvoisin et Choisey

Espèces concernées : Sterne pierregarin, Œdicnème criard, Petit gravelot.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur 4 grèves et îles du Doubs entre Asnans-Beauvoisin et Choisey :

- Secteur du Pont de Choisey
- Secteur des Ponts de Moley et Champdivers
- Secteur du Pont de Peseux-Pic à Poc
- Secteur de Hotelans.

La réglementation concerne les grèves et îles situées entre les limites amont et aval des secteurs pour une surface de 227 ha.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 01/03 au 31/07) :

- La circulation et le stationnement des personnes à pied, à vélo, à cheval ou utilisant tout autre moyen de déplacement
- L'accostage d'engins nautiques et le débarquement
- Le décollage, le survol à moins de 150 mètres à la verticale du sol et l'atterrissage de tout aéronef télépiloté
- La divagation de chiens, ainsi que toutes les activités susceptibles de compromettre la quiétude ou la qualité du biotope.

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

Lieux de renseignement

Jura Tourisme

17 rue Rouget de Lisle, 39009 LONS-LE-SAUNIER

sejour@jura-tourism.com

Tel : 03 84 87 08 88

<https://www.jura-tourism.com/>

